

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 35 G Vœu relatif à une campagne de sensibilisation à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant le travail important réalisé par l'association « ALMA-PARIS » et le soutien financier de la Ville pour qu'elle mène ses actions de permanence téléphonique, de suivi des dossiers de résidents parisiens et de collaboration avec les Centres de Liaison, d'Information et de Coordination ;

Considérant les formes multiples que peut revêtir la maltraitance à l'encontre des personnes âgées et de la complexité de ses formes, qui allie souvent comportement actif, mais bien souvent passif face à des personnes en situation de vulnérabilité liée à une incapacité physique et/ou psychique ;

Considérant l'absence de données et de recherches sur le phénomène et son ampleur, mais qu'une estimation de l'OMS indiquent qu'à minima « 4 à 6% des personnes âgées dans les pays à revenu élevé ont été victimes d'une forme ou d'une autre de maltraitance à domicile » ;

Considérant que, par conséquent, la méconnaissance du phénomène est assez forte chez nos concitoyens, l'importance d'une formation pour sensibiliser l'opinion publique et faire évoluer les mentalités paraît alors indispensable ;

Considérant que ces maltraitements sont le plus souvent le fait de personnes de l'entourage ou de confiance, rendant encore plus difficile la dénonciation des faits par leurs victimes ;

Considérant l'alerte soulevée par l'association ALMA sur l'augmentation des situations de souffrance, et par la probabilité de la poursuite de l'accroissement de ces situations de maltraitance au vu du vieillissement global de la population en France ;

Sur la proposition de M. Jean-Bernard BROS et des élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »,

Emet le vœu que :

- Une campagne de sensibilisation en direction du public et des professionnels soit réalisée ;
- Un état des lieux des cas de maltraitance et des mesures mises en œuvre pour les traiter soit élaboré.